

Fait à Vieux Condé, le 20 octobre 2021

Emetteurs :

Le Maire, Président du CCAS  
Directions Générales des Services Ville/CCAS  
Service des ressources humaines

Destinataires :

Ensemble du personnel  
Elu(e)s

## NOTE DE SERVICE

Objet : Port du masque obligatoire

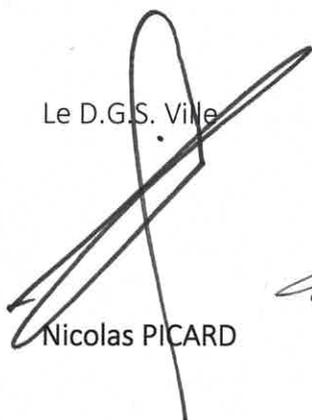
Mesdames, Messieurs, cher(e)s agent(e)s municipaux,  
Mesdames, Messieurs, cher(e)s élus(e)s,

Nous assistons actuellement à une reprise épidémique, lente, contenue mais réelle.  
Considérant les éléments en notre possession et dans le respect de l'arrêté préfectoral en vigueur,

Nous tenons à vous rappeler que le port du masque de protection dans les locaux des administrations et établissements publics reste obligatoire et également complémentaire au respect des autres gestes barrières.

Vous remerciant de votre compréhension, toutes nos salutations distinguées.

Le D.G.S. Ville



Nicolas PICARD

La D.G.S. CCAS



Christelle CHEMINEL

Le Maire

Le Président du C.C.A.S

Vice-Président Valenciennes Métropole



David BUSTIN

